



Numéro 123

Février 2008

**Mairie** : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - e-mail : [mairie@bully.fr](mailto:mairie@bully.fr)

**Site officiel** : [www.bully.fr](http://www.bully.fr)

**Police municipale** : 06.84.19.68.86 - e-mail : [policemunicipale@bully.fr](mailto:policemunicipale@bully.fr)

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Prochaine séance publique du Conseil Municipal** : le **Lundi 25 Février 2008** à 20h

### **Elections municipales**

**Dates des scrutins** Dimanche **09 mars** 2008 (1<sup>er</sup> tour) - Dimanche **16 mars** 2008 (si 2<sup>e</sup> tour)

**Bureaux de vote** Les deux bureaux se tiendront **dans les locaux du restaurant scolaire**, rue des Romains.  
Ils seront ouverts **de 8 h à 18 h**.

#### **Vote par procuration – Modalités :**

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote dont il dépend, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix (le mandataire) inscrit dans la même commune que son mandant et jouissant de ses droits électoraux, auquel il donne mandat de voter en son lieu et place.

Les personnes votant par procuration doivent attester sur l'honneur qu'en raison :

d'obligations professionnelles ou de formation, de handicap, de santé, d'assistance portée à une personne malade ou infirme, de vacances ou de résidence dans une commune différente de celle où elles sont inscrites sur une liste électorale, ou encore les personnes en détention provisoire et détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale,

elles ne peuvent être présentes dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.

Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations.

**La procuration peut être établie à tout moment, auprès des Services de la Gendarmerie ou d'un Commissariat de Police** (il est tout de même conseillé d'effectuer cette démarche dès que possible, pour tenir compte des délais d'acheminement de ladite procuration par courrier).

Le mandant doit justifier de son identité (présentation d'une pièce d'identité obligatoire).

La validité de la procuration est limitée en principe à un seul scrutin, mais peut toutefois, à la demande du mandant, être établie pour une durée maximale d'un an à compter de sa date d'établissement.

Pour toute information complémentaire ou cas particulier, s'adresser en Mairie ou auprès de la Gendarmerie de L'Arbresle (avenue André Lassagne, Tél. 04.74.01.22.22).

**BIENVENUE à Fabien BRETEZ**, employé aux Services Techniques municipaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Travaux d'élagage**

Une campagne d'élagage des arbres d'alignement appartenant au domaine privé, diligentée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, débutera fin février sur notre commune. Cette opération exécutée par un lamier (outil coupant à multi-lames circulaires monté sur bras télescopique) consistera à couper les branches des arbres empiétant sur l'emprise de la voirie communale ou intercommunale (entre autres chemins du Jonchay / La Plagne, de Gruges, de Saint-Bis, de Tirefort, du Chêne Patouillard, de la Vavre, route Pierre Dupont, montée des Mènerets).

Nous tenons à avertir les propriétaires de ces arbres qu'ils peuvent en récupérer le bois d'une part, et que d'autre part ils peuvent refuser cette prestation, sachant que dans ce dernier cas ils ont la responsabilité et le devoir de tenir l'emprise du domaine public sans entrave, à leur frais.

Durant les quelques jours que va durer ce chantier et pour des raisons de sécurité, la circulation sur les voies concernées sera réglementée. Nous nous excusons d'ores et déjà pour la gêne occasionnée.

Une information plus détaillée sera adressée aux principaux propriétaires des parcelles identifiées. De même, un marquage sur les zones et les arbres à élaguer sera établi.

Pour plus d'informations, possibilité de contacter le secrétariat de mairie (Tel. 04.74.01.00.67)

.../...

## **Ecole Privée Saint-Vincent – 2 allée du Colombier**

L'OGEC (organisme de gestion de l'école), l'APEL (Association de Parents d'Elèves) et l'équipe enseignante de l'école St Vincent vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008. **Inscriptions possibles** dès à présent pour l'année scolaire 2008 / 2009. **Tel/fax** : 04.74.01.14.98 pour un rendez-vous. Permanence le jeudi soir à partir de 17 h. **E-mail** : [ecole.saint-vincentbully@laposte.net](mailto:ecole.saint-vincentbully@laposte.net)

## **Activité commerciale ... à qui nous souhaitons beaucoup de succès !**

« **LES FLEURS DE CARO** », c'est le nom de l'**atelier floral** nouvellement installé au **2035 route de Paris** à Bully. Caroline GARNIER vous y attend et vous propose toutes compositions de plantes ou fleurs coupées. Livraison possible. **Pour passer commande** : **06.25.57.81.57**. Vente également sur le marché de L'Arbresle, le vendredi.

## **Autoroute A 89**

Possibilité vous est donnée d'accéder aux dernières informations sur l'avancée des travaux de l'autoroute sur le site de l'ASF : [www.asf.fr](http://www.asf.fr) rubrique « A 89 Balbigny - La Tour de Salvagny », et de vous inscrire gratuitement pour recevoir la lettre électronique d'information. Projet de tracé consultable également en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

## **Nouveau en 2008 ==>> >> le R.A.M.I. (Relais d'Assistants Maternels Itinérant)**

Un service issu des compétences de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, entièrement gratuit, en relation avec différents partenaires (CAF, PMI...) pour les jeunes enfants (jouer, se socialiser), les assistants maternels (temps collectifs, formations), les parents (permanences d'information), animé par Audrey POLTURAT (éducatrice de jeunes enfants). Contact pour toute information au 04.74.01.68.81 ou 06.59.54.52.24  
E-mail : [a.polturat@cc-pays-arbresle.fr](mailto:a.polturat@cc-pays-arbresle.fr)

## **Info Agriculture – TIPP, TICGN**

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône informe les agriculteurs que le remboursement partiel de la taxe de consommation sur le fuel domestique (TIPP) et le gaz naturel (TICGN), qui a été mis en place en 2005 et 2006, est reconduit pour l'ensemble de l'année 2007. Cette mesure concerne les achats pour usage agricole de fuel domestique, fioul lourd ainsi que du gaz naturel. La date limite de retour des dossiers dans les trésoreries est fixée au 30 avril 2008. S'adresser au secrétariat de mairie pour plus d'informations ou à la DDAFR, Service Economie agricole, 245 rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03, Tél. 04.72.61.38.38.

## **LES ASSOCIATIONS**

**CLASSES EN 8** Prochaine réunion de préparation de la Fête des Classes le vendredi 7 mars à 20h30 au centre culturel. Les personnes dont l'année de naissance se termine par « 8 » qui n'auraient pas été contactées peuvent se faire connaître auprès de David MATTER au 06.19.07.40.46 ou Daniel COTE au 04.74.72.58.83

**COMITE D'ANIMATION** assemblée générale le samedi 8 mars à 11h au Centre Culturel.

Les différents projets pour 2008 seront abordés et toutes nouvelles idées étudiées. Les personnes désirant se joindre au groupe existant seront les bienvenues. Le verre de l'amitié clôturera la séance. Contact au 06.15.76.82.24

## **DATES A RETENIR - PROCHAINES MANIFESTATIONS**

### **SAMEDI 1er MARS**

A partir de 9h30 – place du village

### **Anciens Combattants**

Inscriptions auprès des Présidents de chaque section

### **CONGRES CANTONAL**

### **DIMANCHE 9 MARS**

8h à 18h - Bureaux de vote dans les locaux du Restaurant scolaire, rue des Romains

### **ELECTIONS MUNICIPALES (1<sup>er</sup> Tour)**

### **SAMEDI 15 MARS**

19h30 – Salle d'Animation du Repiel contact pour réservation au 04.74.01.02.70 ou 04.74.01.50.05 ou 04.74.26.86.20

### **Société de Chasse**

### **REPAS**

### **DIMANCHE 16 MARS**

8h à 18h - Bureaux de vote dans les locaux du Restaurant scolaire, rue des Romains

### **ELECTIONS MUNICIPALES (si 2<sup>e</sup> Tour)**

### **SAMEDI 22 au LUNDI 24 MARS**

centre village

### **VOGUE DE PAQUES**